

**PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,
TENUE LE VENDREDI 17 JUIN 2016 À 10 H 30
AU SALON « ÉTÉ » DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL SITUÉE AU
1050, RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2R6**

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

M.	Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA	Président du Conseil
M ^{me}	Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA	Présidente et chef de la direction
M ^e	Christiane Brizard	Secrétaire de l'Ordre
M ^{me}	Chantal Laberge	Secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil d'administration souhaite la bienvenue, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

2. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

a) Lecture de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis par la poste au cours du mois de mai à tous les membres et des copies supplémentaires ont été distribuées à l'entrée de la salle.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture de l'avis de convocation.

AGA 2016/2017

38

ADOPTÉE

b) Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

AGA 2016/2017

39

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU 19 JUIN 2015

Ce procès-verbal a été remis en séance tenante aux membres CPA et sera approuvé par ceux ayant assisté à cette assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 19 juin 2015.

AGA 2016/2017

40

ADOPTÉE

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 19 juin 2015.

AGA 2016/2017

41

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2016

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections aux postes d'administrateurs au Conseil dont le dépouillement a eu lieu le 20 mai 2016, lesquels se détaillent comme suit :

Membres élus au Conseil d'administration :

- Madame Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA (région électorale n° 2 – Capitale Nationale/Chaudière-Appalaches)
- Monsieur André Dugal, FCPA auditeur, FCA (région électorale n° 4 – Montréal)
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA (région électorale n° 4 – Montréal)
- Monsieur Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA (région électorale n° 7 – Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec)

Les membres élus au Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de 3 ans ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil fait un résumé des faits saillants de l'exercice 2015-2016. Il souligne, entre autres, le dynamisme, la notoriété et l'influence de l'Ordre pour assurer la protection du public. Il passe en revue les principales réalisations de l'Ordre, dont le changement de leadership à la direction avec la venue de madame Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA, l'intégration de la déclaration annuelle obligatoire et du paiement de la cotisation, la migration réussie vers une plateforme de gestion de contenu Web adaptative, les diverses prises de position de l'Ordre sur la réforme de la fiscalité québécoise, les priorités budgétaires du Québec, la justice disciplinaire et les lanceurs d'alerte.

Il souligne les nombreux événements d'envergure qui ont mis à l'honneur les membres notamment les prix Excellence CPA et la Soirée des Fellows. Il remercie les membres de son Conseil d'administration pour leur travail, les bénévoles oeuvrant au sein des divers comités de l'Ordre ainsi que tous les employés de l'Ordre.

6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Le président du Conseil présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016 et les informe que les états financiers ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. Des explications ont été données par le président du Conseil, la présidente et chef de la direction ainsi que la secrétaire de l'Ordre afin de répondre aux diverses questions soulevées. Les membres se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

7. COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ORDRE 2017-2018

Le président présente l'évolution des cotisations depuis l'unification et compare la cotisation proposée à celles des autres ordres professionnels à l'aide d'un tableau. Il présente également la nouvelle catégorie de « membre retraité » soit les membres semi-actifs ayant des revenus de moins de 25 000 \$ suivant la

demande des membres de l'assemblée l'an passé. L'annonce de la création de cette nouvelle catégorie soulève certaines questions. Ainsi, un membre désire obtenir plus d'information relativement à la formation continue. Le président du Conseil cède la parole à la vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle et elle confirme que les règles demeurent les mêmes que celles déjà imposées à la classe de membre retraité ayant un revenu de 10 000 \$ soit 20 heures de formation structurée exigées.

Un autre membre se questionne sur les intentions de l'Ordre d'harmoniser les nouvelles classes de membres retraités aux fins de la cotisation et aux classes de membres établies aux fins de la prime d'assurance de la responsabilité professionnelle. La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée qu'un projet de résolution sera présenté aux membres du Conseil d'administration cet automne en vue de faire cette harmonisation pour l'année 2017-2018.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDEMENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que le comité d'audit et le comité exécutif ont examiné les orientations budgétaires 2017-2018;

ATTENDU que le comité d'audit et le comité exécutif ont obtenu toutes les explications souhaitées;

ATTENDU que conformément au Code des professions, les cotisations pour l'exercice financier 2017-2018 doivent être soumises à l'approbation des membres dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du mois de juin 2016;

ATTENDU que l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 mars 2016 est établi à 1,3%;

ATTENDU que, selon Statistiques Canada, la hausse prévue de l'IPC pour 2016 est estimée à 2 %;

ATTENDU que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2016, a recommandé une hausse de la cotisation basée sur l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2016, a donc recommandé une hausse de la cotisation de 15 \$ pour la classe de « membre régulier », soit 1,7 %, et de 7,50 \$ pour la classe de « membre professeur ou chargé d'enseignement », soit 50 % de la hausse de la cotisation pour la classe de « membre régulier »;

ATTENDU que le Conseil d'administration a approuvé le principe que la cotisation des membres à la retraite sans revenu est établie à 15 % de la cotisation de membre régulier et pour les membres semi-actifs à 30 % de la cotisation de membre régulier;

ATTENDU que la classe des « membres à la retraite sans revenu » n'a subi aucune augmentation depuis la création de l'Ordre des CPA en mai 2012, le Conseil d'administration a recommandé une hausse de cotisation de 10 \$ pour cette classe;

ATTENDU que le Conseil d'administration a créé une classe de membre semi-actif aux fins de la cotisation;

ATTENDU que le Conseil d'administration a recommandé d'établir la cotisation des « membres semi-actifs ayant des revenus inférieurs à 25 000 \$ » à 270 \$, soit le double de la cotisation des « membres à la retraite sans revenu » établie à 135 \$.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la hausse de cotisation selon les différentes classes de membres pour l'exercice financier 2017-2018 comme suit :

« Membre »	Hausse de 15 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 890 \$ à 905 \$
« Membre professeur ou chargé d'enseignement »	Hausse de 7,50 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 445 \$ à 452,50 \$

« Membre à la retraite sans revenu »	Hausse de 10 \$ faisant passer la cotisation annuelle de 125 \$ à 135 \$ (soit 15 % de la cotisation de « membre »)
« Membre semi-actif ayant des revenus inférieurs à 25 000 \$ »	Cotisation annuelle de 270 \$ (soit 30 % de la cotisation de « membre »)

DE FIXER l'échéance du paiement de la cotisation annuelle pour l'exercice 2017-2018 au 15 mars 2017.

AGA 2016/2017

42

ADOPTÉE

8. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

La secrétaire de l'Ordre présente aux membres de l'assemblée les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2016-2017 soient :

- Monsieur Michel Bergeron, CPA auditeur, CA
- Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA
- Madame Diane Delisle, M. Sc., ASC, administratrice nommée par l'Office des professions
- Madame Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA
- Monsieur Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA
- Monsieur Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur André Dugal, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA
- Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
- Madame Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
- Madame Josée Néron, CPA, CMA
- Monsieur Stephan Robitaille, FCPA, FCGA
- Monsieur Germain Trottier, Ph.D., t.s., administrateur nommé par l'Office des professions

Les membres composant le nouveau Conseil d'administration pour 2016-2017 ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

9. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2016-2017

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2016-2017 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre le 17 juin 2016;

ATTENDU qu'il s'agit du cinquième exercice financier de l'Ordre des CPA et du cinquième mandat de l'auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an renouvelable sur recommandation du comité d'audit pour présentation au Conseil d'administration;

ATTENDU que la vice-présidence, Administration a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2016-2017 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU que suite à sa réunion du 25 mai 2016, le comité d'audit de l'Ordre des CPA, à l'unanimité, recommande que soit reconduit, pour la cinquième année, le mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP, pour agir à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 2 juin 2016.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017.

AGA 2016/2017

43

ADOPTÉE

10. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Quelques questions additionnelles venant des membres de l'assemblée ont été répondues par le président du Conseil, le président et chef de la direction et la secrétaire de l'Ordre. Les membres se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Avant de passer au prochain point, la deuxième vice-présidente de l'Ordre, madame Nathalie Houle FCPA, FCMA rend hommage au nom de tous les membres CPA au président du Conseil, monsieur Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA, le félicite de son excellent travail accompli et de son dévouement envers les membres du Conseil d'administration et l'Ordre tout au long de son mandat de deux ans. Le président du Conseil fait un court discours à la suite d'applaudissements nourris.

La présidente et chef de la direction a donné un avant-goût aux membres de l'assemblée des grands dossiers qui occuperont l'Ordre dans les prochains mois entre autres le rayonnement de la profession, les titres de spécialiste, la limitation de la responsabilité professionnelle des CPA et la réforme du Code de déontologie CPA incluant l'harmonisation aux standards déontologiques nationaux et internationaux. Elle présente la nouvelle vice-présidente, Rayonnement de la profession, madame Julie Péloquin, CPA, CA. Madame Péloquin chapeautera la stratégie et les réseaux de recrutement de la relève, le développement des affaires et les partenariats, les regroupements régionaux, les événements et la Fondation des CPA.

Ce changement apportera un repositionnement de la vice-présidence, Affaires publiques et communications laquelle jouera un rôle accru en matière d'affaires publiques et de relations externes, et sur le plan du rôle sociétal de l'Ordre.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l'assemblée. Il est 11 h 30, le 17 juin 2016.

AGA 2016/2017

44

ADOPTÉE

Président du Conseil

Secrétaire